

Saint-Louis

La belle à découvrir!




Mars 2026

CE MOIS - CI À L'INTÉRIEUR

- Séances du conseil
- Avis public
- Urbanisme
- Offre d'emploi - Saisonnier - Étudiant
- Offre d'emploi - RARC
- Inscription Camp de jour
- Commission des loisirs
- Brunch
- FADOQ
- Fermeture du bureau-Pâques
- Calendrier
- Nouveautés de la Biblio
- MADA
- Prix distinction famille
- Clinique d'impôt
- Et plus

MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-LOUIS

 750, rue St-Joseph

L'ÉCHO

Chasse aux Cocos

DIMANCHE, 5 AVRIL 2026

de 10h à 11h

Contes en farandole

à 11h

La chasse aux cocos

CENTRE RÉCRÉATIF

100, RUE MESSIER

Inscriptions



Camp de jour 2026

À LA MAIRIE



Yvon Daigle
Maire
450-788-2635



Jean Sioui
Conseiller #1
450-788-2080



Jean-Claude Drolet
Conseiller #2
450-788-2020



Patrice Forcier
Conseiller #3
450-788-2514



Robert Charron
Conseiller #4
514-588-1425



Jean-Pierre Arpin
Conseiller #5
450-788-2726



Jacques Mathieu
Conseiller #6
450-788-2413

Directrice générale

Mme Joscelyne Charbonneau, poste 2001
dg@saint-louis.ca

Secrétaire-trésorière adjointe

Mme Guylaine Lapierre, poste 2002
admin@saint-louis.ca

Inspecteur en bâtiment

M. Serge Vaillancourt, poste 2003
permis@saint-louis.ca

Ressource aux événements et soutien administratif

Mme Isabelle Leclerc, poste 2005
loisirs@saint-louis.ca

Responsable de la Bibliothèque

Mme Isabelle Leclerc, poste 2008

Contremaitre aux travaux publics

M. Richard Drapeau, poste 2004
voirie@saint-louis.ca

Journalier

M. Mathieu Ménard Sansoucy

Préposée aux Espaces verts, parcs et ménage

Mme Chantal Cloutier



Bureau municipal:
750, rue St-Joseph
Saint-Louis (Québec) J0G 1K0
Téléphone: **450-788-2631**
www.saintlouis.ca

Municipalité de Saint-Louis

Urgence:

Fin de semaine et jours fériés

Cellulaire: 450-779-9388

Heures de bureau:

Du lundi au jeudi de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h00

Vendredi : Fermé

Location du Centre récréatif
et Salle du conseil
450-788-2631 poste 2002

SPA Drummondville - Animaux
1-855-472-5700

Fadoq

Jean Trempe, président
579-489-2696
Ginette Brosseau, responsable des
cartes de membre **579-445-2002**

Fabrique St-Louis

931, St-Edouard à Saint-Jude
450-792-3943

Régie Aqueduc Richelieu Centre
752, rue St-Joseph à Saint-Louis
450-792-2001 ou
450-788-2631 poste 7

Régie incendie Louis-Aimé-Massue
(bureau) **450-788-2631 poste 6**

MRC des Maskoutains

Administration	450-774-3141
Évaluation	450-774-3141
Cours d'eau	450-774-3141
Transport adapté	450-774-8810
Transport collectif	pour information 450-774-8810



Pompiers - Police - Ambulance

URGENCE 911

310-4141 / *4141

450-778-8500



SERVICES MUNICIPAUX

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

L'inspecteur en bâtiment est disponible sur rendez-vous les lundis et mardis. Vous devez communiquer avec lui au 450-788-2631 poste 2003 avant de vous présenter.

Merci de votre collaboration

FEU EN PLEIN AIR

Vous devez faire la demande pour un permis de feu auprès de monsieur Jacques Mathieu
450-788-2413

RÉCUPÉRATION DE PILES AU BUREAU MUNICIPAL

Vous pouvez déposer vos piles au bureau municipal durant les heures d'ouvertures.

Les piles acceptées sont: **AA, AAA, C, D et 9 volts.**

VERSEMENT DES TAXES 2026

- 1er versement: 9 mars 2026
- 2e versement: **23 avril 2026**
- 3e versement: 8 juin 2026
- 4e versement: 23 juillet 2026
- 5e versement: 8 septembre 2026
- 6e versement: 26 octobre 2026



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 10 MARS 2026

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis, tenue à la salle du conseil de Saint-Louis, mardi 10 mars 2026 à 20h00 à laquelle sont présents: Messieurs les conseillers: Jean Sioui, Patrice Forcier, Jean-Pierre Arpin, Jacques Mathieu et Robert Charron. Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Yvon Daigle, maire. Est aussi présente madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

- Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;

Administration générale

- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 10 février 2026;
- Dépôt de la liste des déboursés du mois et adoption des comptes à payer;
- Club cycliste Dynamiks Les Boucles de la Yamaska, autorisation de passage;
- Transmission à la MRC des Maskoutains de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes et la nomination des représentants de la municipalité lors de la vente pour non-paiement des taxes 2026;
- Autorisation de paiement – règlement numéro 572-25 Programme de revitalisation;
- Achat d'un photocopieur multifonctions pour l'administration municipale;
- Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 573-26 abrogeant le règlement numéro 540-22 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- Publication d'une offre d'emploi – Étudiant(e) journalier(ère) – Service des travaux publics (saisonnier);

Sécurité publique

- Adoption du rapport d'activités - correction : An 4;
- Entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie – retrait de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville - Acceptation;

Transport

- Autorisation de paiement : réparation Ford Cargo - facture Les entreprises Steve Chagnon;

Hygiène du milieu

- Pour dépôt :

Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2024 - SAINT-LOUIS – 54120 Approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Aménagement, Urbanisme et Développement

- Liste des permis février 2026;
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 574-26 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- Adoption du projet de règlement numéro 574-26 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- Nomination du Comité de démolition immeuble patrimonial;
- Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 575-26 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 389-06 concernant les piscines résidentielles.
- Adoption du projet de Règlement numéro 575-26 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 389-06 concernant les piscines résidentielles;
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 576-26 abrogeant le règlement numéro 549-23 sur les nuisances;
- Adoption du projet de règlement numéro 576-26 abrogeant le règlement numéro 549-23 sur les nuisances;
- Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 577-26 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 389-06 relatif au lotissement relatif à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels;
- Adoption du projet de Règlement numéro 577-26 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 389-06 relatif au lotissement relatif à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels;

Loisirs, Culture et Patrimoine

- Entretien de la patinoire 2025-2026 : paiement numéro 3;
- Tenue des inscriptions du Camp de jour 2026;
- Commission des Loisirs St-Louis : versement d'une subvention pour les activités à venir;
- Autorisation de dépenses pour l'achat de chocolat pour la Chasse aux cocos.

Clôture de la séance

POUR PRENDRE CONNAISSANCE DES PROCÈS-VERBAUX, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS À L'ADRESSE SUIVANTE: www.saint-louis.ca

Mardi, 7 avril 2026
Séance ordinaire du conseil à 20h00

COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION
SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT



SERVICE GRATUIT
BUREAU MUNICIPAL
(450) 788-2631 poste 2002

Joscelyne Charbonneau
Commissaire à l'Assermentation

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 573-26 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 540-22 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPALUX

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorier de la Municipalité de Saint-Louis à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 10 mars 2026, le projet de règlement numéro 573-26 abrogeant le règlement numéro 540-22 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement numéro 573-26 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le mardi 7 avril 2026 à 20 h à la Salle du Conseil située au 750, rue Saint-Joseph.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal, situé au 750, rue Saint-Joseph durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.saint-louis.ca

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Louis le 11 mars 2026

Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière trésorière

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 574-26 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorier de la Municipalité de Saint-Louis à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 10 mars 2026, le projet de règlement numéro 574-26 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ayant pour objet d'établir des normes et des mesures relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments sur tout le territoire de Saint-Louis afin d'en empêcher le dépérissement, de préserver l'intégrité de leur structure et de contrer le phénomène de démolition par abandon, ainsi qu'à obliger les propriétaires des bâtiments à les entretenir.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement numéro 574-26 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments qui se déroulera à la Salle du Conseil située au 750, rue Saint-Joseph à Saint-Louis le 7 avril 2026 à 19 h. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE l'adoption du règlement numéro 574-26 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le mardi 7 avril 2026 à 20 h à la Salle du Conseil située au 750, rue Saint-Joseph.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal, situé au 750, rue Saint-Joseph durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.saint-louis.ca

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Louis le 11 mars 2026

Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière trésorière

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 575-26

modifiant le règlement d'urbanisme 389-06 concernant les piscines résidentielles

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorier de la Municipalité de Saint-Louis à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 10 mars 2026, le projet de règlement numéro 575-26 modifiant le règlement d'urbanisme 389-06 concernant les piscines résidentielles ayant pour objet en autres de modifier la distance minimale requise entre le système de filtration et de la piscine qui est désormais fixée à 1 mètre et une distinction est ajoutée entre les clôtures en maille de chaîne et les autres types de clôtures.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement numéro 575-26 modifiant le règlement d'urbanisme 389-06 concernant les piscines résidentielles se déroulera à la Salle du Conseil située au 750, rue Saint-Joseph à Saint-Louis le 7 avril 2026 à 19h 15. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE l'adoption du règlement numéro 575-26 modifiant le règlement d'urbanisme 389-06 concernant les piscines résidentielles sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le mardi 7 avril 2026 à 20 h à la Salle du Conseil située au 750, rue Saint-Joseph.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal, situé au 750, rue Saint-Joseph durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.saint-louis.ca

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Louis le 11 mars 2026

Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière trésorière

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 576-26 abrogeant le règlement numéro 549-23 sur les nuisances

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorier de la Municipalité de Saint-Louis à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 10 mars 2026, le projet de règlement numéro 576-26 abrogeant le règlement numéro 549-23 sur les nuisances lequel a pour objet de modifier le règlement actuel afin d'y intégrer de nouvelles dispositions et d'actualiser certaines normes relatives aux nuisances sur le territoire municipal.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement numéro 576-26 abrogeant le règlement numéro 549-23 sur les nuisances se déroulera à la Salle du Conseil située au 750, rue Saint-Joseph à Saint-Louis le 7 avril 2026 à 19h 30. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE l'adoption du règlement numéro 576-25 abrogeant le règlement numéro 549-23 sur les nuisances sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le mardi 7 avril 2026 à 20 h à la Salle du Conseil située au 750, rue Saint-Joseph.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal, situé au 750, rue Saint-Joseph durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.saint-louis.ca

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Louis le 11 mars 2026

Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 577-26

Modifiant le règlement d'urbanisme numéro 389-06 relatif au lotissement et à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorier de la Municipalité de Saint-Louis à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 10 mars 2026, le projet de règlement numéro 577-26 Modifiant le règlement d'urbanisme numéro 389-06 relatif au lotissement et à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels lequel a pour objet d'ajouter des normes applicables aux Fonds de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels sur le territoire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement numéro 577-26 Modifiant le règlement d'urbanisme numéro 389-06 relatif au lotissement et à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels se déroulera à la Salle du Conseil située au 750, rue Saint-Joseph à Saint-Louis le 7 avril 2026 à 19h 45. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE l'adoption du règlement numéro 577-25 abrogeant le règlement numéro 549-23 sur les nuisances sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le mardi 7 avril 2026 à 20 h à la Salle du Conseil située au 750, rue Saint-Joseph.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal, situé au 750, rue Saint-Joseph durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.saint-louis.ca

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Louis le 11 mars 2026
Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière trésorière

Les salles de la municipalité sont disponibles en location pour vos évènements, réunions familiales, etc.



Capacité: 150 personnes



Capacité: 75 personnes



Pour information
et réservation :
450-788-2631
www.saint-louis.ca



Règlement numéro 518-20 sur le contrôle des animaux



Extraits:

3.1 Toute personne ayant la garde d'un ou plusieurs chiens ou chats dans la municipalité, devra dans les quinze (15) jours de son acquisition et chaque année par la suite avant le trente et un janvier, le ou les faire licencier (...). Tout gardien devra faire porter au chien un collier auquel y sera attachée une plaque métallique (...). Le gardien paiera pour l'obtention de la licence la somme de 20\$ annuel pour un chien. Tout gardien devra obtenir une licence ou permis pour chaque chien. **SPAD: 1-855-472-5700**

5.2 A) La vente et/ou commerce de chiens ou chats est interdit dans la municipalité sauf dans le cas de propriétaires de chenils qui détiennent un permis d'exploitation de la municipalité de Saint-Louis (référence: règlement numéro 230-88 et ses amendements).

5.2 B) Nombre par unité d'occupation

Il est interdit à tout propriétaire, locataire ou occupant d'un bâtiment, d'un terrain ou d'un logement, de garder dans ce bâtiment, sur ce terrain ou dans ce logement plus de trois (3) chiens ou chats.

PERMIS DE BRÛLAGE

La Municipalité de Saint-Louis rappelle que les permis de brûlage, pour feux à ciel ouvert en zone d'urbanisation, sont obligatoires et **GRATUITS**.

Vous devez communiquer avec M. Jacques Mathieu au 450-788-2413 pour obtenir votre permis.

Notez que si vous effectuez un feu sans permis et que cela occasionne le déplacement des pompiers, un constat d'infraction pourrait vous être remis.



DÉPÔTS DE NEIGE

La Municipalité de Saint-Louis tient à vous rappeler qu'il est interdit de jeter ou déposer de la neige ou de la glace sur la voie publique.

Article 33 du Règlement no 549-23 sur les nuisances.



Serge Vaillancourt

Inspecteur en bâtiment et en environnement

788-2631, poste 2003

permis@saint-louis.ca

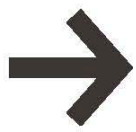
**L'Inspecteur est présent sur rendez-vous
les lundis & les mardis de 8 h à 15 h 30**

Vous planifiez des travaux de rénovation, de démolition, d'installation de piscine ou de clôture, de travaux sur les rives, ou autres? Pensez à valider la conformité et demander votre permis ou certificat AVANT d'entreprendre les travaux.



STATIONNEMENT INTERDIT EN BORDURE DES ROUTES DURANT LA SAISON HIVERNALE

Veillez noter qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule en bordure du chemin public, entre minuit et 7 heures du matin, du 1er novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la Municipalité.



Arbres : la réglementation qu'on devrait connaître

MRC DES
MASKOUTAINS

RÉDACTION
CÉCILE GRILLET



Les arbres et les boisés abritent toute une communauté d'êtres vivants qui cohabitent et coopèrent. Ils échangent des nutriments, fertilisent le sol, se nourrissent ou servent de nourriture, se cachent des prédateurs, nidifient, etc. Il s'agit d'un équilibre nécessaire à la résilience des forêts et de la biodiversité, principalement en ces temps de changements climatiques.

Des arbres et un couvert forestier en santé sont également de précieux collaborateurs vis-à-vis des humains puisqu'ils purifient l'air, améliorent la qualité de l'eau et la stockent en prévision de périodes de sécheresse. De plus, ils régulent les débits, créent de l'ombrage, diminuent les îlots de chaleur, stabilisent le sol ou sont des lieux propices pour la détente et les loisirs.

Ces liens entre les éléments boisés, la faune et la flore qu'ils abritent, et nous, doivent donc être protégés. Mais il est parfois nécessaire de devoir couper ou élaguer des arbres présents sur votre propriété. Or, que vous soyez en milieu urbain, rural ou agricole, vous pourriez avoir besoin d'un permis pour effectuer certains travaux sur vos arbres.

AVANT

Contactez la MRC afin de vérifier si un permis est requis. Les travaux d'élagage ou d'émondage ne nécessitent pas de permis de la MRC. En revanche, l'abattage d'un arbre requiert une autorisation, qui doit être demandée au moyen du formulaire disponible en ligne.

ENSUITE

Vous pourrez effectuer vos travaux, de façon sécuritaire et en minimisant les impacts sur l'environnement, uniquement après avoir obtenu votre permis de la MRC s'il s'agit d'une coupe d'arbres.

Si l'arbre n'est pas dans une zone réglementée par la MRC, contactez votre municipalité pour vérifier si un règlement existe, car certaines administrations municipales exigent un permis pour l'élagage ou l'abattage d'arbres.

Dans tous les cas de figure, ne prenez pas le risque de recevoir un avis d'infraction ou une amende, alors qu'il est très facile de se renseigner sur la bonne marche à suivre.

Il est aussi conseillé de faire appel à des spécialistes (arboriculteurs certifiés ou ingénieurs forestiers) pour obtenir un avis professionnel et éclairé sur l'état de santé de votre arbre, sur les risques qu'il peut faire courir par exemple, à votre maison, et sur les gestes adéquats à poser.

Information, formulaire et dépliant disponibles en ligne sur le site de la MRC des Maskoutains (mrcmaskoutains.qc.ca/couvert-forestier). Vous pouvez également poser vos questions à : c.environnement@mrcdesmaskoutains.ca ou au 450 774-3141, poste 7229.



MRC DES MASKOUTAINS



La MRC, amie des aînés

Aînés: comprendre vos droits quand le loyer augmente

1 Votre situation

Les revenus des aînés augmentent peu. Quand le coût du loyer grimpe, il reste moins d'argent pour l'épicerie, les médicaments et le transport.

2 Ce qui change en 2026

Le gouvernement a modifié la façon de calculer les hausses de loyer. Toute l'inflation est dorénavant transférée aux locataires. La hausse permise pour 2026 est de 3,1 % et c'est sans compter les taxes, assurances et travaux majeurs.

3 Vos droits

Vous pouvez dire non à une hausse trop élevée. Le propriétaire doit vous envoyer une lettre 3 à 6 mois avant la fin du bail. Vous avez 1 mois pour répondre par écrit, par courrier recommandé. S'il y a un refus, le propriétaire devra aller au Tribunal administratif du logement (TAL) et il ne peut pas vous expulser pour avoir refusé une augmentation exagérée.

4 Besoin d'aide?

Logemen'mêle: 450 502-5643 soutien@logemenmele.org



La Popote roulante: de succulents repas chauds et congelés!

Le service de Popote roulante du Centre d'action bénévole Région Saint-Hyacinthe s'adresse aux personnes de 65 ans et plus, ainsi qu'à toute personne résidant dans la MRC des Maskoutains qui en a besoin (handicap, convalescence, perte d'autonomie, etc.). Desjardins soutient ce service qui livre des repas chauds et congelés, savoureux et abordables, du lundi au vendredi. Les bénévoles, appelés

« les baladeurs », livrent les repas et s'assurent que les personnes ne soient pas isolées. Repas chauds: 9\$ pour un repas 3 services (soupe, plat principal, dessert). Pour commander ou pour la livraison: 450 773-4966, poste 1035. Il est conseillé de commander une semaine à l'avance.



POUR LES PERSONNES AÎNÉES OU EN PERTE D'AUTONOMIE

Service de livraison de repas chauds et de produits congelés à prix abordables

9\$*

Les repas chauds comprennent soupe, plat principal, dessert

COMMANDE ET LIVRAISON DU LUNDI AU VENDREDI 450 773-4966 POSTE 1035 commandes@cabrsh.ca



Consultez notre calendrier de menus et la liste de nos produits congelés Une initiative du Centre d'action bénévole Région Saint-Hyacinthe cabrsh.ca



PRIX DISTINCTION Famille

10^e édition

Pour une communauté FIÈRE ET SOLIDAIRE!



Date limite pour déposer une candidature: 10 avril 2026

Les Prix Distinction-Famille rendent hommage aux personnes et aux organisations qui contribuent de façon remarquable au mieux-être des familles sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

En présentant une candidature, vous gagnez en visibilité et courez la chance de recevoir un trophée, mais surtout, vos actions en faveur des familles sont reconnues par toute la communauté maskoutaine.



CATÉGORIES ADMISSIBLES

- Citoyens, citoyennes
- Organismes à but non lucratif
- Groupes de citoyens
- Commerces, entreprises et places d'affaires
- Institutions publiques

REMISE DES PRIX

En plus des prix remis dans chaque catégorie, le comité de sélection peut attribuer une ou plusieurs « mention(s) de mérite ». La cérémonie officielle de remise des prix aura lieu le 21 mai.

Procédure

Détails et formulaires sur le site de la MRC: mrcmaskoutains.qc.ca/prix-distinction-famille Infos: 450 774-3141, poste 3139 (Marianne Beauregard)





Régie d'Aqueduc Richelieu Centre
752, rue St-Joseph
Saint-Louis (Québec) J0G 1K0

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ET GREFFIER(ÈRE)-TRÉSORIER(ÈRE)

En étroite collaboration avec les administrateurs, le directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) assume les responsabilités suivantes :

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Planification, organisation, direction et contrôle de l'ensemble des activités de la Régie, selon les orientations et priorités fixées par le conseil;
- Agir comme lien de communication entre le conseil d'administration et les employés;
- Assiste aux séances du conseil d'administration;
- Assurer les fonctions de greffier-trésorier : gestion des finances, trésorerie, budget, comptabilité municipale;
- Être responsable de l'accès aux documents municipaux;
- Préparer le budget annuel et effectuer la mise en page de sa présentation;
- Préparer les relevés fiscaux annuels des administrateurs et employés
- Préparer le dossier de la vérification annuelle et collaborer avec l'auditeur externe;
- Assurer la vérification finale des paies;
- Être responsable des demandes d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels;

Profil recherché

- Formation en administration municipale, en gestion publique, en comptabilité ou toute autre formation pertinente;
- Expérience avérée dans un poste de direction – idéalement en contexte municipal;
- Compétence en gestion financière, en gouvernance municipale, en communication et en coordination;
- Maîtriser la suite Office (Excel, Word, Outlook)
- Assurer la mise à jour du site Web;
- Connaissance du logiciel comptable CIM;
- Faire preuve d'habileté pour la communication verbale et écrite en français;
- Avoir une bonne capacité d'apprentissage et un haut niveau de confidentialité;
- Avoir le sens des responsabilités, de l'autonomie, de l'initiative et faire preuve de discrétion et de rigueur;
- Avoir une attitude professionnelle dans son travail.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste permanent de 21 heures/semaines sur 3 jours (lundi, mardi et jeudi);
- La rémunération sera déterminée en fonction des qualifications et de l'expérience du candidat;
- Assurances collectives et régime de retraite offerts;
- Cotisation fournie à l'association professionnelle.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature (CV, lettre de motivation, diplômes, références) avant 15 h, jeudi le 19 mars 2026 à :

Jacqueline Lavallée

Directrice générale et greffière-trésorière

Régie d'Aqueduc Richelieu Centre

752, rue St-Joseph

Saint-Louis (Québec) J0G 1K0

OU

Par courriel à l'adresse suivante : direction@regieaqueducrichelieucentre.ca

Toutes les candidatures seront analysées avec attention. Toutefois, la Régie communiquera uniquement avec les personnes retenues. Nous vous remercions de l'intérêt manifesté pour le poste.

Inscriptions



Camp de jour 2026

Mercredi, 1er avril 2026

de 13h00 à 16h30 et de 18h30 à 20h00

Au bureau municipal
750, rue St-Joseph

Du 25 juin au 7 août 2026

Enfant de 5 à 12 ans

Coût: 295 \$ (1er enfant)

280 \$ (2e enfant et
les suivants)

DOCUMENTS À FOURNIR :

- ✓ Apportez une photo
- ✓ Chèque à l'ordre de la
Municipalité de Saint-Louis ou
Argent comptant

Horaire: de 9h à 16h

**Service de garde de 7h à 9h et de 16h à 18h au coût de 2\$/heure par enfant.
En cas de retard, une pénalité de 5\$ par minutes entamées sera chargé aux parents**

**COMMISSION DES LOISIRS DE
SAINT-LOUIS**

100, RUE MESSIER
450-788-2742



Marc Lavoie
450-788-3366
Président

Josée Luckenuik
450-561-6606
Vice-Présidente

Maxime Morin
450-502-1688
Administrateur

Robert Rémillard
579-445-1012
Administrateur

Pascale Larin
450-788-2938
Secrétaire-trésorière par intérim

Simon Claing
450-888-5146
Administrateur

Lyne Labelle
450-788-2365
Administratrice

Daphnée Lacasse
819-640-0909
Administratrice

Jacques Mathieu
450-788-2413
Représentant municipal

Jean-Pierre Arpin
450-788-2726
Représentant municipal

Prochaine assemblée 31 mars 2026 à 19h



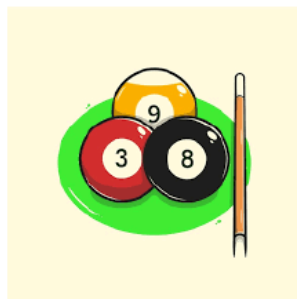
Soirée loisirs!

Où : Centre récréatif, 100 rue Messier, Saint-Louis

Quand : 27 mars 2026 à partir de 19h jusqu'à 23h

Venez vous amuser avec nous!

- Jeux de fléchettes
- Table de billard
- Shuffleboard
- Jeux de cartes
- **Nouveau : Musique à la patinoire!**



EN VENTE SUR PLACE

- Bar
- Ailes de poulet
- Frites
- **Nouveau : Chocolat chaud**





Bienvenue aux membres de la FADOQ
 les mardis après-midi
 de midi à 17 h pour les activités
 cartes, bingo et pétanque!



BRUNCH

Brunch Âge d'Or

Le prochain brunch du Club de l'Âge d'Or aura lieu le
dimanche 12 avril 2026

Le coût du repas est de \$12.00 pour les 13 ans et plus
 7 ans à 12 ans \$6.00, 6 ans et moins gratuit.



De 10h à midi, au Centre récréatif de Saint-Louis.



Bienvenue à tous!
 Club Fadoq de Saint-Louis

BUREAU FERMÉ - CONGÉ DE PÂQUES

COURS DE GROUPE PRINTEMPS 2026

Bureau municipal

FERMÉ

Jeudi, 2 avril et lundi, 6 avril 2026
 pour le congé de Pâques

Joyeuses Pâques
à tous!



COURS DE GROUPE | PRINTEMPS 2026

8 SEMAINES | 27 AVRIL AU 19 JUIN 2026

LUNDI	MAMANS ACTIVES 9H00 À 10H00 ST-LOUIS				
	CLUB DE COURSE 12H00 À 12H45 ST-JUDE	TABATA 19H00 À 19H45 ST-JUDE			
MARDI	MAMANS ACTIVES 9H00 À 10H00 ST-HUGUES	AÎNÉS ACTIFS 10H15 À 11H15 ST-HUGUES	TABATA 11H30 À 12H15 ST-HUGUES	TABATA 18H15 À 19H00 ST-LOUIS	CARDIO-MUSCU 19H30 À 20H30 ST-JUDE
	CLUB DE COURSE 10H00 À 10H45 ST-BERNARD <small>(ANNULÉ EN CAS DE PLUIE)</small>				
JEUDE					
DIMANCHE					

TARIFS
 115 \$ | 1 cours par semaine
 185 \$ | 2 cours par semaine
 17 \$ | Cours à l'unité

ADRESSES
 St-Louis : 100, rue Messier
 St-Jude : 930, rue du Centre ou 1441, rue St-Pierre
 St-Hugues : 390, rue Notre-Dame
 St-Bernard : 388, rue Principale











450 502-2811 | melissaturcotkin@gmail.com

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
 PAIEMENT EN ARGENT OU PAR VIREMENT INTERAC AU PREMIER COURS

Les cours seront à l'extérieur sauf en cas de pluie.
 L'inscription n'est pas remboursable.

















MARS 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1 Bibliothèque 10h à 11h30	2 19h Danse country	3	4 Bibliothèque 18h à 19h30 	5 	6	7
8 Brunch 10h	9 9h Mamans actives 19h Danse country	10 12H FADOQ 	11 Bibliothèque 18h à 19h30 	12 18h15 Tabata	13 18H KARATÉ	14
15 Bibliothèque 10h à 11h30	16 9h Mamans actives 19h Danse country	17 12H FADOQ	18 Bibliothèque 18h à 19h30 	19 18h15 Tabata	20 18H KARATÉ	21
22	23 9h Mamans actives 19h Danse country	24 12H FADOQ	25 Bibliothèque 18h à 19h30 	26 18h15 Tabata	27 18H KARATÉ 	28
29 Bibliothèque 10h à 11h30	30 9h Mamans actives 19h Danse country	31 12H FADOQ 19h Commission des loisirs			19h Soirée loisirs 	

© BlankCalendarPages.com

AVRIL 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1 INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR 	2 Bureau municipal fermé 18h15 Tabata 	3	4
5  Chasse cocos Pâques	6 Bureau municipal fermé 19h Danse country	7 12H FADOQ 	8 	9 18h15 Tabata 	10	11
12 Bibliothèque 10h à 11h30 Brunch 10h	13 9h Mamans actives	14 12H FADOQ	15 	16 18h15 Tabata 	17	18
19	20 9h Mamans actives	21 12H FADOQ	22 	23 	24	25
26 Bibliothèque 10h à 11h30	27 9h Mamans actives	28 12H FADOQ 19h Commission des loisirs	29  	30 18h15 Tabata 	19h Soirée loisirs 	

© BlankCalendarPages.com

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
DE SAINT-LOUIS
750, rue St-Joseph
450-788-2631 poste 2008
Service gratuit!

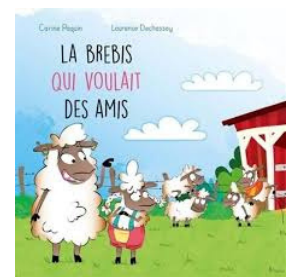
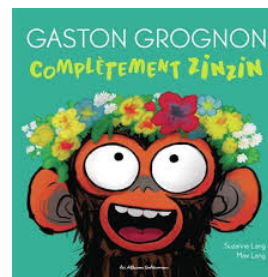
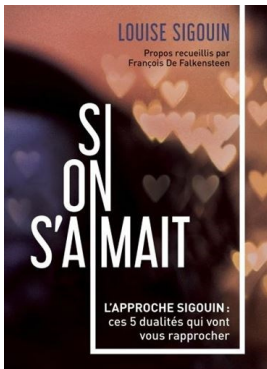
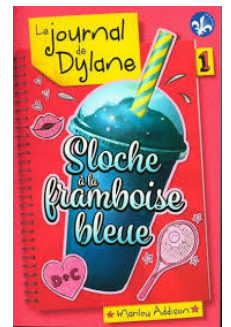
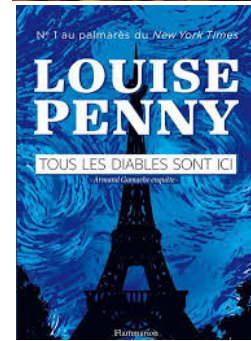
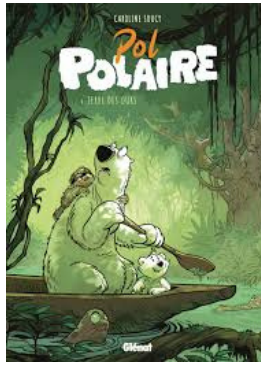
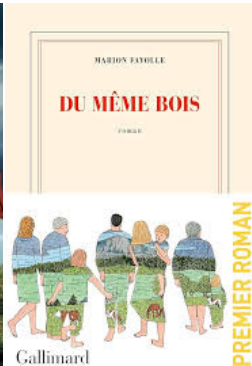
Isabelle, Julie, Noa, Normande et Thibault



**Nouveautés
du mois
de mars**

Adultes

Jeunesse



Heures d'ouverture:
Dimanches de 10h à 11h30
Les 1er, 15 et 29 mars
Mercredis de 18h à 19h30

Exposition en cours

Je suis Lucie Diotte, artiste en arts visuels, et je travaille avec les traces, les silences et les mémoires fragiles.





LA CLINIQUE D'IMPÔT DU CENTRE EST DE RETOUR!



**SERVICE D'IMPÔT GRATUIT OFFERT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT
450 773-4966, POSTE 1**

**DU 2 MARS AU 30 AVRIL 2026
AUX GALERIES ST-HYACINTHE, DU LUNDI AU JEUDI**

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DE BASE

REVENU MODESTE • SEUILS DE REVENUS MAXIMAUX :

35 000 \$ pour une personne seule

45 000 \$ pour un adulte avec un enfant

45 000 \$ pour un couple

2 500 \$ pour chaque personne à charge supplémentaire

SITUATION FISCALE SIMPLE • AUCUN REVENU OU UN REVENU PROVENANT DES SOURCES SUIVANTES :

Un emploi

Des revenus ou des rentes d'un REER

Une pension

Une pension alimentaire

Des prestations, par exemple celles du RRQ ou d'un régime d'assurance invalidité, ou celles d'assurance emploi ou d'assistance sociale

Une bourse d'études

Des revenus d'intérêts de moins de 1 000 \$

L'ADMISSIBILITÉ SERA DÉTERMINÉE LORS DE L'APPEL DE PRISE DE RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUE

**EN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE D'AIDE EN IMPÔT - PROGRAMME DES BÉNÉVOLES ADMINISTRÉ
CONJOINTEMENT PAR L'AGENCE DU REVENU DU CANADA ET REVENU QUÉBEC**

Fleur de Lys

Clinique d'hygiène dentaire

450 513 2056

SERVICES

- Évaluation générale de la cavité buccale
- Nettoyage dentaire pour toute la famille
- Nettoyage des implants et des prothèses
- Scellants de puits et fissures
- Application de produits désensibilisants
- Blanchiment dentaire (avec ordonnance du dentiste)

Assurances
gouvernementales
et autres acceptées

RENDEZ-VOUS
EN LIGNE



🏠 2860 boul
Laframboise
SAINT HYACINTHE



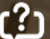
Karla Alicia
Agurto Seminario
Hygiéniste dentaire

Au service de la santé
bucco-dentaire et du
sourire des
Maskoutains depuis
2022.

Prenez rendez-vous en ligne

Avec AccèsD,
c'est simple
et rapide

Planifiez une rencontre avec
une conseillère ou un conseiller,
à distance ou en personne,
à l'heure qui vous convient.

Repérez le bouton  dans AccèsD.



Joanie RICHARD
Pharmacienne-proprétaire

Livraison gratuite dans la région 

Services professionnels sur place :
Vaccination, injection de médicaments,
lavage d'oreille, dépistage du streptocoque,
santé voyage, traitement de conditions mineures, ajustement de la médication et plus encore!

Prenez RDV sur clicsante.ca ou via ce code QR 

Accès>pharma 5950 Rue Martineau,
chez Walmart  St-Hyacinthe, J2R 2H6
450-796-4006



ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION


50, rue du Roi, bureau 100
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



Gina Dubé
Toiletteuse Diplômée

téléphone ou texto
514-464-1219



L'animal rit

toilette mobile

**Espace
disponible**

450-788-2631
50\$ / an
12 publications

CLUB FADOQ M 055 INC.

MOUVEMENT DES AINÉS

SAINT-LOUIS

Président(e) *Jean Gump*

Marc Rivard
Entrepreneur
Peintre



Peinture intérieur
et extérieur

805, rue de l'Église
Massueville (Qc) J0G 1K0
Tél.: 438-881-6964

Mélicca Turcot
Kinésiologue

- Cours de groupe
- Entraînement privé à domicile
- Programme d'entraînement personnalisé



450 502-2811
melissaturcotkin@gmail.com



Dépanneur S.G. Bardier

Stéphane Bardier - Guylaine Laprade, Props

Station Service Pétro-T - Produits d'épicerie
Produits surgelés - Agence SAQ
Bières - Loto-Québec
Service d'échange de propane
Dépositaire du Super Radio Bingo CFNJ 99,1

948, rue Royale Massueville, Qc J0G 1K0
Tél.: 450-788-2000

La Massothérapie
Véronique Corbeil

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique et détente
femme enceinte et bébé
Drainage lymphatique
Exfoliation corporelle et autres soins
Certificats-cadeaux disponibles



Massothérapeute spécialisée
4507923090
climiquemassov.e@gmail.com



400, rang St-Yves
Saint-Aimé, Qc. J0G 1K0
450-788-2361
villiardserresetjardins.com
plvilliard@gmail.com

copiPLUS 360

514.895.2403

@contact@copiplus360.ca
w copiplus360.ca

Livraison
de vos documents

Impression numérique/Finition de documents/
Dépliant/Brochure/Bannière/Tenue de livres



LA BROUETTE MARAÎCHÈRE
— Pépinière comestible —

Commandez en ligne
10% de rabais : STLOUIS

Émilie Guérard | Propriétaire
(438) 928-3180

info@labrouettemaraichere.ca
www.labrouettemaraichere.com

Plants de légumes, fines herbes et
fleurs annuelles et vivaces. Certification
biologique avec Ecocert.



LA ROSACE
Ferme Bio



Paniers bio & Kiosque libre-service

Légumes frais, savoureux et locaux
97 rang Thiersant, Saint-Louis
De juin à octobre
www.fermelarosace.com



ÉTAIT
UN JARDIN

Ferme florale

Fleurs coupées de saison
locales & écologiques

www.iletaitunjardin.ca
450-517-2003



AFFÛTAGE MC. MORIN
Inc.

Spécialité : Alimentation
industrielle, commercial
et résidentielle

Michaël Morin

542 Rue Principale,
Saint-Louis, QC J0G 1K0

(450) 788-3222
(450) 788-3112
info@affutagemcmorin.ca
www.affutagemcmorin.ca



Transport de
moulées et
grains en vrac

François Turcot - propriétaire 450 278-6923
Alexandre Turcot - répartiteur 450 779-0942
1363, Thiersant, Saint-Louis, J0G 1K0
aturcot.ftma@outlook.com / transportftma@hotmail.com



Pneus • Freins • Direction • Silencieux • Suspension • Air climatisé

GARAGE G.F. JOYAL ENR.
657, rue Principale, St-Louis, (Québec) J0G 1K0

Gaëtan Joyal
Tél. : 450 788.2756
g.sonata2015@gmail.com

Antirouille



- Défrichage
- Fossé
- Cours d'eau au laser
- Transport, pierre, sable
- Mini pelle avec marteau hydraulique
- Démolition de tout genre
- Déneigement
- Pelle 20 tonnes avec gros marteau
- Et beaucoup plus...

1365, rang Prescott, St-Louis (Qc) J0G 1K0 | 450.730.7993